

temps notre Statut dans le Commonwealth britannique. Il ne faudrait pas, en effet, parce que notre roi est le roi d'Angleterre, que cela soit de nature à nous entraîner dans une guerre, soit dans le continent européen ou asiatique ou quelque part que ce soit.

Il est évident que si le Canada pose nettement un acte législatif concernant son intention de ne pas intervenir dans aucune guerre de l'Empire, cela nous évitera, au cas de difficultés européennes ou asiatiques, les possibilités d'être attaqués et préviendra toutes dépenses militaires inutiles et désastreuses pour un jeune pays comme le nôtre.

Je vous fais ces remarques bien humblement, comme Canadien qui aime son pays et comme libéral confiant en la politique sage de son parti.

Je vous prie d'agréer, monsieur le premier ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Et le très honorable premier ministre me répondait par la lettre suivante, le 19 janvier 1937 :

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre lettre du 31 décembre au sujet des dépenses militaires et de la politique étrangère canadienne.

Pour ce qui concerne les dépenses relatives à la défense, tout projet de dépenses qui peut être formé sera fait, comme dans le passé, pour la défense du Canada. Nous considérons que l'action canadienne en cette matière est chose à décider par le gouvernement et le Parlement canadiens, et nos prévisions budgétaires pour la défense n'ont pas été discutées avec Londres à cette occasion, pas plus que dans une occurrence précédente.

C'est la politique de notre Gouvernement de s'efforcer de toute manière d'éviter la guerre. Il existe une grande différence d'opinion au Canada, comme dans d'autres pays, au sujet de savoir comment le mieux atteindre ce but. Pour ce qui concerne la Société des Nations, je ne pense pas qu'il soit souhaitable d'en sortir, attendu que, si on la développe de la bonne manière, elle peut être un puissant agent de conciliation et de paix dans le monde. Je préférerais chercher la sauvegarde contre le danger que vous voyez dans nos rapports avec la Société en faisant de son œuvre un instrument de conciliation et d'étude plutôt qu'un instrument pour l'application des sanctions économiques ou militaires. Il me fait plaisir de vous mettre sous ce pli une copie du discours que je faisais à Genève durant la dernière assemblée; il vous indiquera, je crois, de façon claire, la ligne de conduite suggérée dans les matières relatives à la Société et autres questions.

La question de rapports à établir avec la conférence panaméricaine est une question importante. Nous y avons porté attention, mais elle présente plus d'un facteur différent dont il y a lieu de tenir compte.

Je suis heureux de savoir que vous vous intéressez à ces importantes questions et j'attache du prix à l'exposé très clair que vous m'avez fait de vos vues sur la situation difficile qui est devant nous.

Je ne veux pas mettre en doute les paroles du très honorable premier ministre lorsqu'il nous dit :

Nous considérons que l'action canadienne en cette matière est chose à décider par le gouvernement et le Parlement canadiens.

[M. Lacroix (Québec-Montmorency).]

Je crois en lui ainsi qu'en ses ministres, mais je me demande si les événements qui pourraient surgir à la suite d'une déclaration de guerre contre le Royaume-Uni, de la part d'une nation quelconque, ne seraient pas tellement rapides qu'ils contrôlèrent l'action gouvernementale de telle façon que le Parlement serait mis en face d'un fait accompli, et qu'il ne lui resterait plus qu'à ratifier une politique déjà existante.

D'ailleurs n'avons-nous pas encore eu récemment un exemple concret de ce que je viens de dire, lorsque, au lendemain de l'abdication du Roi Edouard VIII, le Gouvernement, par simple arrêté ministériel, reconnaissait son successeur et faisait manœuvrer le mécanisme du Statut de Westminster de telle façon que, lorsque le Parlement s'est réuni, nous n'avions qu'une chose à faire: approuver ce qui avait été fait. Je m'incline d'ailleurs devant la décision prise et j'approuve de tout cœur l'arrêté ministériel qui nous a donné comme successeur d'Edouard VIII, Sa Majesté George VI; cependant, lorsque j'analyse les événements qui se sont succédé alors, je me rappelle les paroles de Georges Sorel dans une conversation intitulée "La démocratie est obligée d'agir comme les autres formes de gouvernement", écrivain de qui Mussolini a dit à la fin de 1934: "Ce que je suis, je le dois à Georges Sorel."

Pour ce qui concerne les affaires intérieures d'un pays, c'est beaucoup moins visible que pour ce qui concerne les affaires extérieures. Dans ce dernier cas, le rôle des ministres ressemble beaucoup, même en démocratie, à celui d'un souverain absolu. La conversation une fois commencée avec les représentants d'une puissance étrangère, nulle entrave ne peut paralyser un ministre responsable. Une conversation diplomatique est une sorte de bataille où les facteurs les plus inattendus surgissent à l'improviste, et un ministre qui téléphonerait toutes les dix minutes au président d'une Chambre, avant de répondre à ses partenaires, serait mis rapidement hors de combat.

Pour ce qui concerne la gestion des affaires, il faut se résigner à ce que ceux qui en sont chargés jouissent d'une liberté de mouvements, sans quoi ils ne peuvent rien faire. L'erreur des démocraties consiste à vouloir que le gouvernement soit contrôlé dans tous ses actes, mais qui dit contrôle dit observation d'un acte après que cet acte ait eu lieu. Si un mal a été fait, on se console par un renvoi de ministre, mais la consolation est mince et le pays n'en retire aucune réparation effective.

Ce qu'on appelait autrefois le "secret du Prince" existe de nos jours avec les complications en plus et les raffinements de la politique internationale moderne; et en admettant, l'espace d'une seconde, qu'il se trouve un Etat qui n'ait pas de "secrets du Prince", les ministres de cet Etat auront à faire avec d'autres nations, qui, elles, ont des "secrets du Prince"; il en résultera qu'une diplomatie secrète s'exercera, que les ministres de cet Etat devront subir sans qu'ils y puissent absolument rien. Ils seront donc forcés, s'ils veulent servir leur pays avec fruit, d'entrer dans des vues dont le parlemen-